

DEPARTEMENT  
de l'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le 21/03/2022

ID : 034-213401508-20220318-ARR2022\_133B-AU

SLOW

## ARRETE MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT  
DE MONTPELLIER

COMMUNE  
DE  
MARSEILLAN

2022-133  
Conseil portuaire  
Modification composition

VU le Code des Ports Maritimes et notamment ses articles R622 – 1 et R142 – 5 3<sup>ième</sup>,  
VU le Conseil Portuaire du 8 mars 2022,  
**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier sa composition ;

**Le Maire de la Ville de Marseillan**  
**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2021-650.

**ARTICLE 2** : Le Conseil portuaire des ports de plaisance de Marseillan est composé de :

- M. Yves MICHEL - Le Maire, Président du Conseil Portuaire
- M. Bernard DANIS - Représentant du Conseil Municipal
- M. Fabrice GARCIA - Membre du Personnel Communal
- M Jean-Pierre PASCUAL - Membre du Personnel Communal
- Mme Marie-Christine FABRE de ROUSSAC - Membre Titulaire désigné par le Conseil Départemental - Domaine de la Bellonette 34340 MARSEILLAN
- M. Sébastien FREY - Membre suppléant désigné par le Conseil Départemental Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 Avenue des Moulins 34087 MONTPELLIER
- M Bernard BOUBENNEC - Membre Titulaire désigné par le Maire  
9 Chemin de l'Infirmierie 34340 MARSEILLAN
- M. Laurent GIPOULOU - Membre Titulaire désigné par le Maire  
Quai Toulon 34340 MARSEILLAN
- M. Frédéric LABBAT - Membre Titulaire désigné par le Maire  
6 rue des Savonniers 34340 MARSEILLAN
- M. Ludovic ROUSSILLE - Membre Suppléant désigné par le Maire  
Quai Toulon 34340 MARSEILLAN
- M. Claude BOBIN - Membre Suppléant désigné par le Maire  
23 rue des Avelaniers 34080 MONTPELLIER
- M. José DE BARROS RODRIGUES - Membre Titulaire désigné par le CLUPP  
9 Impasse Paul Barral 34340 MARSEILLAN

**ARTICLE 3** : M. le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée en Préfecture de Montpellier et à M. le Directeur de la D.D.T.M (Direction Départementale du Territoire et de la Mer).

Fait à Marseillan, vendredi 18 mars 2022

Le Maire,  
Yves MICHEL

